

Les instances



Conseil communautaire

Il est composé des 35 conseillers communautaires

Il décide, vote le budget, la fiscalité et tous les projets majeurs.

Se réunit en principe le 3^{ème} jeudi de chaque mois.

Ses séances sont publiques.



Bureau exécutif

Il est composé du président, des vices présidents et des conseillers délégués

Il impulse et coordonne l'action de la CCMM.

Il délibère sur les matières déléguées par le conseil.

Se réunit chaque semaine.



Commissions

Ouvertes aux conseillers municipaux

Elles débattent et font des propositions.

Sont présidées par un vice président.

Se réunissent 1 à 3 fois par trimestre

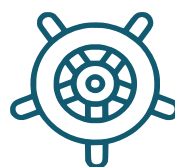


Conférence des maires

Elle réunit les 19 maires et le bureau

Elle assure la synergie entre action des communes et celle de la communauté. Elle débat des délibérations importantes soumises au conseil.

Se réunit chaque mois.



Comités de pilotage

Composés d'élus, de partenaires et de techniciens

Ils veillent au bon déroulement des projets et à la liaison avec les partenaires institutionnels, sur des actions précises.



Groupes de travail

Composés d'élus, de partenaires, d'habitants...

Ils élaborent et/ou mettent en oeuvre des projets opérationnels